

que tous ces désordres , dont il y a eu preuve complète par la procédure , étaient arrivés au commencement de ce funeste accident , c'est à-dire avant l'arrivée de M. le Prévôt des marchands ; car l'on accuse encore les soldats d'avoir fermé la barrière à dessein de concussionner , d'avoir fait passer par le guichet pour rançonner plus sûrement , et d'avoir causé , par cet endroit , toute l'étendue de ce désordre , quoique M. le Prévôt des marchands , qui arriva , dans cet endroit , sur les sept heures , trouva la barrière ouverte ; mais le grand mal était fait , l'embarras était formé , l'entrelacement était terrible , et il n'était plus question pour lors que d'y apporter les remèdes et les précautions convenables.

La journée du lundi fut extrêmement tumultueuse et affligeante ; l'affreux spectacle de deux cent dix-sept cadavres tous nus exposés sur le rempart faisait horreur ; chacun allait reconnaître ses parents ou ses amis , et suivant les procès-verbaux qui en furent faits , il n'y en eut que huit que personne ne réclama , ce qui fait présumer avec raison que ce ne sont que des vagabonds ou des filoux qui trouvèrent la punition de leur crime , dans le temps même qu'ils le commettaient.

Après cette reconnaissance , l'on se pourvut à Monseigneur l'Archevêque pour l'inhumation des corps ; il décida que tous ces pauvres malheureux étant rentrés dans la ville à dessein de retourner dans leurs domiciles , il était juste de les enterrer chacun dans sa paroisse ; mais comme la misère de la plupart était si grande que leurs familles n'auraient pas été en état d'en faire les frais , ceux-là furent portés charitablement dans le cimetière de la paroisse d'Ainay.

M. le Prévôt des marchands cependant rendit compte à la Cour et à Monseigneur le maréchal de Villeroy , gouverneur de ces provinces , de ce triste événement , par un courrier extraordinaire qui fut expédié le lundi , à six heures du soir , et , ne songeant plus , sur quelques plaintes qui lui revinrent , qu'à découvrir les auteurs de cet accident et à donner au peuple une satisfaction proportionnée à sa juste douleur. Le Consulat